

CAPL de MUTATIONS



pour le 1^{er} mars 2015

02 40 20 76 56

e-mail : fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr

MOTION LIMINAIRE

Madame la Présidente,
Les élections professionnelles qui ont eu lieu la semaine dernière ont connu un taux de participation élevé : 87,97 % au niveau local, 86,10 % au niveau national. Même si ces taux sont en très léger recul par rapport à 2011, ils restent par les temps qui courent avec ce qui existe dans d'autres élections la preuve de l'attachement des agents des Finances Publiques à être représentés.



Plus particulièrement à **FO**, notre progression nous conforte dans nos revendications : aujourd'hui, en cette CAP locale de mutations nous n'évoquerons que celle qui vise à voir instaurer **2 vrais mouvements / an**.

- Parce que cela permettrait de réduire le délai d'attente de ceux qui souhaitent être mutés.
- Parce que cela comblerait plus rapidement les emplois vacants notamment suite aux départs en retraite qui doivent parfois attendre de très longs mois avant d'être couverts.
- Et parce que le mouvement de mars n'en est pas réellement un.

Cette revendication ferait l'affaire de tous : les agents, les responsables de service et la direction. Alors même si nous sommes seuls à la défendre, nous continuerons à la porter au cours du mandat qui va bientôt s'engager.

De plus, à **FO**, nous demandons une affectation la plus fine possible pour donner plus de garanties à chaque agent : la gestion par les collègues mis à la disposition du directeur ne doit pas devenir une gestion bis d'équipiers de renfort **non primés!**

La fin d'année est proche : nous le savons, 2015 avec son lot d'annonces découlant de la démarche stratégique devrait avoir pas mal d'incidences pour les agents des Finances Publiques, sur la sphère professionnelle. C'est pourquoi nous souhaitons à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année ... La vie personnelle devient d'autant plus importante dans les périodes difficiles que nous traversons sur notre lieu de travail pour nombre

d'entre nous. ... Bien entendu, nous n'oublions pas nos collègues qui connaissent de graves soucis dans leur entourage personnel et nous leur adressons nos sincères pensées.

LES AFFECTATIONS

LES INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES AVANT LES CAP LOCALES

A	B	C
1 arrivée 0 départ	6 arrivées 1 départ	3 arrivées 1 réintégration 1 départ

LES AFFECTATIONS EN A APRÈS CAPL

RAN de Nantes

BDV Nantes 4	PRS	SIP NNE (AJV)
1 arrivée	1 arrivée	1 arrivée

RAN de Saint Nazaire

SIE St-Nazaire NO : 1 arrivée

Après affectation des titulaires, la situation des emplois dans les structures est la suivante:

	structures
Surnombre	1 en BDV5 St Nazaire
Vacances	1 en Direction 2 au PCE1 1 au PRS 1 au SIPE Ancenis 1 au SIP Pornic 1 au SIP de St Nazaire
Poste gelé	1 au SIP Nantes Ouest
Retraites	1 (poste déjà pourvu en surnombre au 01/09/2014)

A l'exception de l'arrivée d'1 ALD44 au 01/03/2015, les affectations des ALD restent inchangées par rapport au mouvement du 01/09/2014.

RAN d'Ancenis	1 au SIPE Ancenis
RAN de Nantes	15 en Direction 1 au PCE1 1 au PCE3 1 au PRS 1 au SPF Nantes 2
RAN St Nazaire	1 au SIP de St Nazaire

A cette occasion, la Direction nous a réaffirmé son souhait d'affecter au mieux les ALD en tenant compte des besoins des services, mais aussi des situations familiales et géographiques des personnes.

NOUVEAUTÉS 2015

GESTION DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

AU NIVEAU LOCAL

En 2014, il n'était plus procédé à l'identification des agents dont l'emploi était supprimé. En 2015 en revanche, les suppressions d'emploi seront ciblées sur les agents **ayant la plus faible ancienneté administrative**. Ils seront donc contraints de déposer une demande d'affectation locale. A défaut de postes vacants sur la commune, ils seront maintenus au titre de leur garantie sur leur commune d'affectation locale et affectés après tenue de la CAPL « ALD Mission Structure » sur leur commune.

FO DGFIP a demandé la suppression de cette disposition. Il s'agit en effet, d'un recul par rapport à 2014 en raison d'une part l'identification de l'agent et d'autre part, de la perte de son poste. Par la création des postes ALD Mission Structure, la DG donne davantage de liberté aux directions locales au détriment des agents c'est inacceptable. Selon, notre analyse, moins l'affectation est fine, moins les agents ont de garanties.

DEMANDES LIÉES

A partir de 2015, toutes les catégories d'agent pourront exprimer une demande liée. (inspecteur, IDiV, IP FiP, B ou C).

FO DGFIP refusera les contraintes liées au calendrier mentionnées par la DGFIP.



REVENDICTIONS FO

FO DGFIP dénonce un système de RAN inadapté à notre réseau et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible, Département, Commune, poste ;
- le maintien du droit au retour ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur
- l'examen en CAPN de toutes les situations sociales difficiles ;
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

FO DGFIP exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

CAMPAGNE (MUTATIONS) 2015 : LES DATES IMPORTANTES

L'instruction sur les mutations 2015 devrait sortir le 18 décembre 2014.

La date limite serait en principe fixée au 21 janvier 2015.

La DRFiP 44 devrait mettre en place des réunions d'informations maintenant que le dispositif est harmonisé pour l'ensemble des grades (y compris les C et B).



LE SIP DE REZÉ

Le futur SIP de **Rezé** (Sud-Loire) doit voir le jour en janvier 2016.

Naïvement, nous avons pensé que le principe définit par la règle nationale [1 SIP = 1 RAN] allait s'appliquer.

Or, il semblerait que ce ne soit pas le cas au moins dans le projet présenté par la DRFiP 44car la décision de la DGFIP n'est toujours pas tombée.

Ces éléments sont pourtant indispensables aux agents qui vont être appelés à faire leur demande de mutation dans les jours à venir

D'autant que le périmètre de certaines communes devraient être révisé et que cela devrait avoir une incidence.

